



Mes devoirs

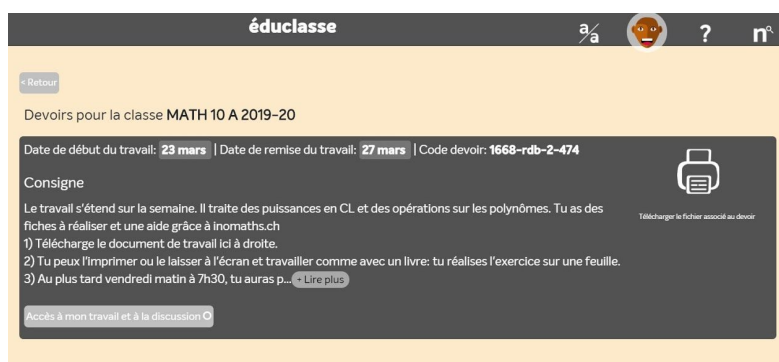
Présentation de l'interface des élèves

Devoir réalisé par un élève

L'élève va chercher le devoir sur son ordinateur. Il se connecte avec son identifiant d'élève, retrouve sa classe(1), puis clique sur *Travail donné par ton enseignant-e* (2).



L'élève arrive sur la liste des devoirs donnés dans le cadre de cette classe.



Date de début du travail : les élèves ont accès au devoir depuis cette date.

Date de remise du travail : les élèves envoient leurs copies jusqu'à cette date.

Imprimante : si l'enseignant-e a déposé un document PDF, les élèves peuvent l'ouvrir, voire l'imprimer

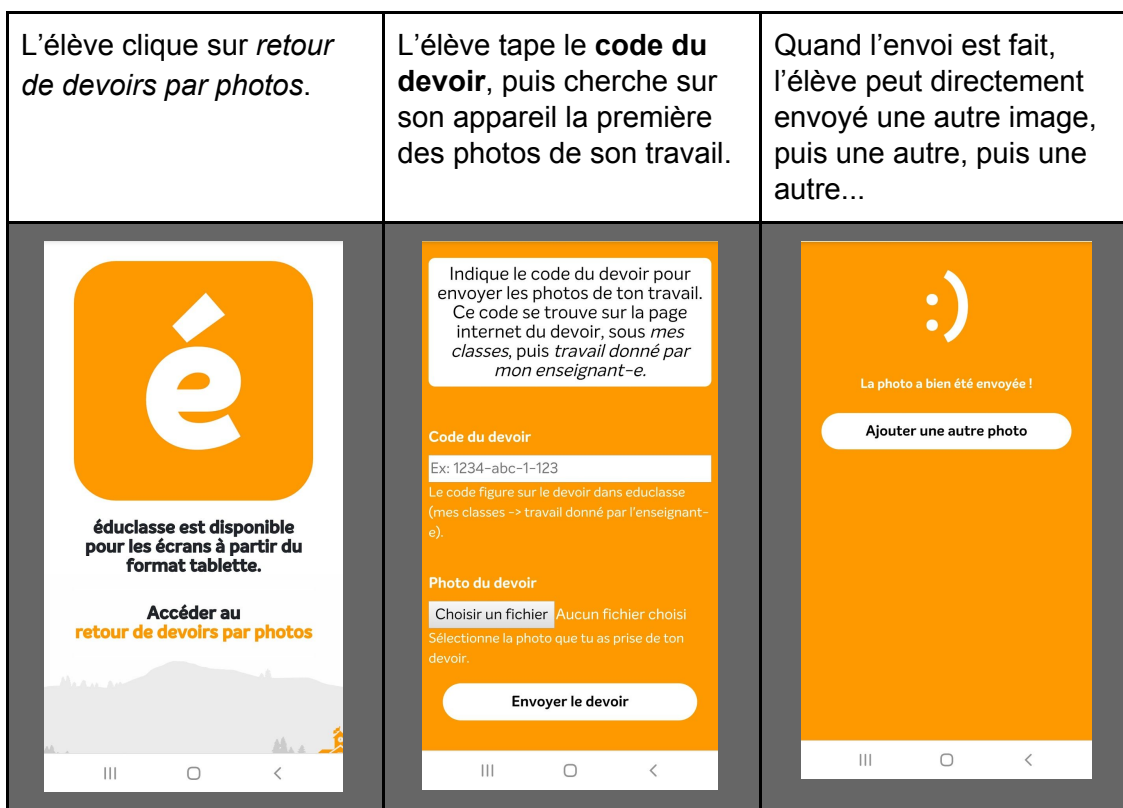
Code du devoir : il permettra à l'élève d'envoyer directement une photo de son travail à partir de son téléphone, une fois celui-ci terminé.

Consigne : le texte de consigne a été rédigé par l'enseignant-e.

Retour du travail par l'élève

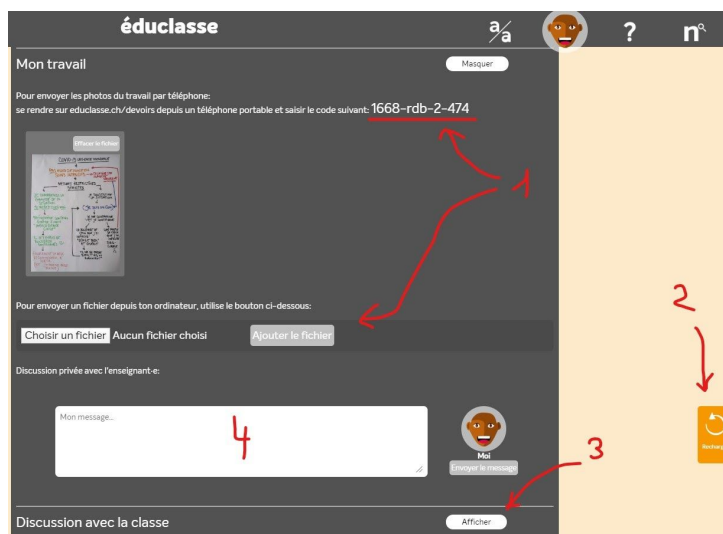
Lorsque l'élève a réalisé le devoir par exemple sur un cahier, il ou elle utilise son téléphone pour prendre en photo son travail.

Ensuite, toujours sur son téléphone, l'élève accède à educlasse.ch.



Retour sur l'ordinateur. L'élève affiche *Mon travail*.

L'interaction avec l'enseignant-e peut alors commencer. Correction des travaux, commentaires et discussion de classe ou en privé.



1 - Mon travail : les élèves peuvent envoyer une photo de leur travail depuis leur téléphone en ouvrant educlasse.ch/devoirs Il est possible aussi de simplement téléverser un document directement depuis l'ordinateur.

2 - Un bouton *Recharger* permet de rafraîchir les messages de la discussion (non-automatique).

3 - Discussion avec la classe (activée ou non par l'enseignant-e) : les élèves de la classe peuvent poser des questions d'intérêt général et recevoir collectivement les réponses de l'enseignant-e.

Quand l'enseignant-e supprimera le devoir, toutes les données seront définitivement effacées : documents et messages des discussions.

4 - Discussion privée : l'élève et son enseignant-e échangent de manière privée dès la date de publication du devoir et au-delà de la date de remise du travail.